



53400 CRAON

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

23 OCTOBRE 2024  
DP-n°2024-10/35-19°

**Christophe LANGOUËT**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n° 2023-10/138 du Conseil communautaire en date du 09 octobre 2023, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le 19° relatif aux **CESSIONS/ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS INFÉRIEURS A 200 000 €HT**

Acquisitions d'un bien immobilier dans le cadre d'une opération budgétairement programmée.

**Considérant :**

- Le projet de création d'un poste de rechloration sur la commune de Mée;
- L'inscription de ce projet dans un ensemble prévu au budget (fiche action 22-ENV-EAU-07) ;
- Les échanges et accords avec Madame Odette SIMON, propriétaire de la parcelle cadastrée B841, et ses filles Mesdames JIGOU et CHEVALIER, détaillés dans un courrier adressé à Mme SIMON en date du 22/02/2024 ;

**OBJET :**  
**EAU ET**  
**ASSAINISSEMENT**

Acquisition d'une parcelle de 103m<sup>2</sup> sur la commune de Mée.

## DÉCIDE

**Article 1 :**

- **de procéder à l'acquisition** de la parcelle B869, d'une surface de 103 m<sup>2</sup>, sise entre les numéros 17 et 19 route de Pommerieux – 53400 MÉE, au prix de 19 €TTC le m<sup>2</sup>, soit un montant global d'environ 1 957 €TTC.
- **de prendre à sa charge** les frais de bornage de la parcelle ainsi que les frais d'acte notarié.

**Article 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 3 :**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :**

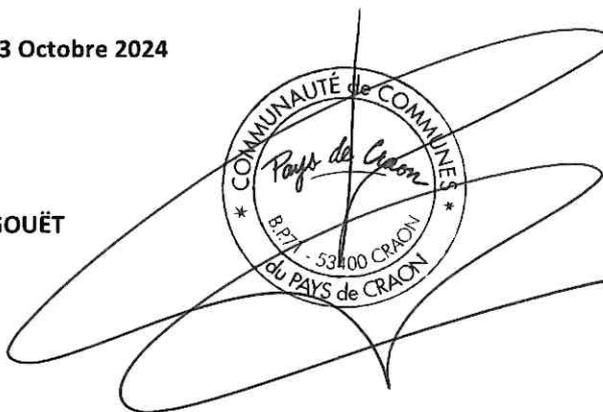
Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 23 Octobre 2024

Le Président,

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241023-DP2024-10-35-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

Publication : 25/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

